



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les contractuels ont droit aux revalorisations salariales issues du Ségur

Question écrite n° 39265

Texte de la question

M. Pierre Dharréville attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les agents contractuels qui assument des missions de service public au sein des hôpitaux. Au côté de leurs collègues titulaires, ils ont fait preuve de beaucoup d'engagement et de disponibilité depuis le début de la pandémie. Ils ont répondu présents à chaque augmentation du nombre de malades de la covid-19. Or ces agents n'ont pas bénéficié des mesures du Ségur, notamment en matière de revalorisation salariale. Cette non prise en considération est profondément injuste au regard de leur engagement auprès des patients. Par ailleurs, les contractuels ont bien souvent des salaires inférieurs aux agents titulaires. Ne pas les intégrer dans les mesures du Ségur va augmenter les écarts de salaire entre agents au sein d'un même établissement hospitalier. Il aimerait connaître les dispositions prises par le Gouvernement pour que les agents contractuels des hôpitaux bénéficient également des mesures de revalorisation salariale issues du Ségur de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39265

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juin 2021](#), page 4509

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)